

LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Dossier professionnel	EPS + Système éducatif Durée de préparation : 3h
Présentation du dossier : 20 min 20 points	EPS 40 points (durée de préparation : 1h) Sujet relatif à une APSA. - 10 min d'exposé - 20 min d'entretien avec le jury
Entretien avec le jury : 40 min 40 points - Aspect scientifique, didactique et pédagogique. - Elargissement dans le domaine choisi. - Connaissance du développement de l'enfant.	Système éducatif 60 points (durée de préparation : 2h) Analyse d'un dossier de 5 pages max. - 15 min d'exposé - 30 min d'entretien avec le jury

Le jury veut vérifier que le candidat :

- Sait s'exprimer clairement
- Connait la législation propre au métier
- Sait écouter et a de la répartie
- A du bon sens
- Sait prendre ses responsabilités

La méthodologie

1. Je lis le dossier

Le titre indique clairement le thème.

Surligner les mots clefs.

- La première question fait référence aux textes : **réponse (textes)**
- La deuxième question est plus précise : **réponse (textes + connaissances)**
- La troisième question élargit la problématique : **réponse (connaissances + expériences → je dois donner mon avis).**

2. J'organise mon exposé

L'introduction (10 lignes max) :

- Thème (titre)
- Résumé des 3 questions

Présentation des textes

- Origine, qualité, auteur, date (actualité ou non)

Réponses

- Pas le temps de faire des phrases → juste des mots clefs

Conclusion

- Je dois exprimer mon positionnement sur le dossier
- Evoquer mes expériences
- Ouvrir sur un point qui n'a pas été (ou peu) abordé

3. Anticiper les questions du jury

Qu'attendez-vous de ce métier ?

Qu'est-ce qui vous a conduit à choisir cette voie ?

Etre un fonctionnaire de l'état est-il un avantage ou un inconvénient selon vous ?

Que veut dire « agir de façon éthique et responsable » ?

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

On dit que la France est le pays des droits de l'homme car nos libertés sont écrites dans la DDHC de 1789. La transmission des valeurs républicaines est une mission fondamentale de l'école.

1. Démocratie

Définition : c'est le pouvoir du peuple par le peuple (à travers le droit de vote).

⇒ Règlement de l'école / règles de vie de classe (à lire devant tous les élèves + chercher les raisons qui ont poussé l'instauration de ces règles) / élection du comité de parents qui a lieu dans l'école.

2. Liberté, égalité, fraternité

Depuis 2013 la devise doit figurer sur la façade de toutes les écoles.

⇒ Liberté = choisir un atelier ou un groupe de travail / participer ou non à un jeu dans la cour

⇒ Égalité = danser, sauter à la corde... (égalité filles/garçon) / pas de différence entre les élèves

⇒ Fraternité = aider son camarade à marcher sur la poutre / aider un élève

3. Laïcité

1905 : chacun est libre de choisir sa religion ou de ne pas en avoir. Depuis 2013 la charte de la laïcité est affichée dans les écoles. Il faut expliquer cette charte aux parents dès le début de l'année pour éviter les incompréhensions.

Enseignement des connaissances (christianisation etc) / croyances = sphère privée.

⇒ Interdictions : de porter un signe religieux : croix, kippa... / de s'absenter pour des fêtes religieuses (autres que chrétiennes) / de refuser un enseignement pour motif religieux (EPS natation).

4. Le refus des discriminations

Les discriminations vont à l'encontre du principe d'égalité.

Amener les élèves à réfléchir sur l'estime de soi, le harcèlement discriminatoire etc.

Le maître peut s'appuyer sur des journées à thème : 8 mars droit de la femme / 21 mars lutte racisme

5. Développer son esprit critique

3^e domaine - la formation de la personne et du citoyen : l'ouverture aux autres, la curiosité, la créativité, le respect des autres.

⇒ Faire des débats / des recherches expérimentales / donner son opinion sur l'actualité / écouter les opinions des autres (notion de tolérance) → exemple de Galilée condamné pour avoir dit que la Terre était ronde alors que la pensée commune estimait qu'elle était plate (toutes les opinions sont recevables si elles sont argumentées).

HISTOIRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE

Les lois

1833 : loi GUIZOT (commune de + de 500 hab doit ouvrir une école primaire de garçons)

1850 : loi FALLOUX (commune de + de 800 hab doit ouvrir une école de filles)

1881 : lois FERRY (l'enseignement public est gratuit, laïc et en français)

1886 : loi GOBLET (création des écoles maternelles)

1975 : loi HABY (création du collège unique + obligation scolaire jusqu'à 16 ans)

1989 : loi JOSPIN (création des cycles, des PE, des IUFM, accueil des handicapés)

2005 : loi FILLON (création du socle commun des connaissances)

2013 : loi PEILLON (refondation du temps scolaire)

Priorités actuelles

- Priorité au primaire car les premières années ont une grande importance
- Réduire les inégalités
- Refondation de la formation des enseignants (ESPE) => pour un enseignement de qualité

Droits des enseignants

- Congés annuels et maladie
- Protection juridique (l'Etat prend en charge les frais de justice)

Devoirs des enseignants

- Transmettre les valeurs de la République (aucune discrimination...)
- Obéir à sa hiérarchie
- Responsable des élèves (obligation de surveillance)

Si je surveille la cour, et que je vais prendre un café laissant les élèves seuls et que l'un d'entre eux se blesse, je serai responsable « par défaut de surveillance ». L'EN prendra en charge les frais médicaux mais pourra se retourner contre moi.

- Actes punis par la loi : pédophilie, fessée, gifle, bousculade, tirage d'oreille...
- Le PE ne doit afficher aucune préférence, aucun engagement politique ou religieux.
- Le PE doit signaler à son supérieur hiérarchique un problème de maltraitance.
- Le PE doit suivre les programmes, remplir les livrets etc.

ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

La politique éducative de la France est définie par le gouvernement et le ministère de l'Education Nationale.

Organisation du temps scolaire

24h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées pour alléger la journée d'enseignement. 5h30 max par jour. 3h30 max par demi-journée.

Cadre réglementaire

- × **L'Etat** (ministère de l'EN) : il recrute les PE, les nomme, verse leur salaire, décide du nombre de PE par école, décide d'une fermeture/ouverture de classe (>33), détermine les programmes, met en place des inspections et des animations pédagogiques, décide du nombre de jours de classe, dates des vacances etc.
- × **La commune** : elle est responsable des locaux (école gymnase piscine...), du matériel scolaire (cahiers, manuels, chaises, matériel informatique), du périscolaire (cantine, garderie, animateurs etc), de l'inscription des élèves dans les écoles, elle aménage les rythmes scolaires, elle peut proposer des intervenants (EPS, musique, arts visuels) mais ne libère pas les PE de leur responsabilité... Il y a donc une disparité dans les moyens attribués aux écoles en fonction de la richesse de la commune.
- × **La hiérarchie** :

LES DIFFÉRENTS CONSEILS

1. <u>Le conseil des maîtres</u>		
Avec qui ?	Quand ?	Pourquoi ?
Tous les PE de l'école dont le directeur + les PE remplaçants au moment du conseil + les membres du RASED	1 fois par trimestre (fait partie des 108h).	But : organiser les services de surveillance, élaborer le projet d'école, gérer la vie de l'école... Le directeur envoie une copie des conclusions à l'ICC.
2. <u>Le conseil de cycle</u>		
Tous les PE du cycle + le directeur + les PE remplaçants au moment du conseil + les membres du RASED	1 fois par trimestre (fait partie des 108h).	But : faire le point sur la progression des différentes compétences, il élabore le projet de cycle, discuter du passage des élèves d'un cycle à l'autre ou de leur maintien...
3. <u>Le conseil d'école</u>		
Le directeur de l'école = le président + le maire ou son représentant + un conseiller municipal + tous les PE + les membres du RASED + les représentants des parents d'élèves élus en début d'année	1 fois par trimestre (fait partie des 108h).	But : voter le règlement intérieur de l'école, organiser la semaine scolaire (avec les rythmes), parler des éventuels problèmes dans les locaux, du matériel, des sorties...
4. <u>La communauté éducative</u>		
Tous les PE dont le directeur + les parents concernés + la psychologue scolaire + les enseignants spécialisés	<p>Cette équipe se réunit pour accueillir un élève handicapé (admis avec un PAI) ou plus rarement lorsqu'un élève pose problème de comportement dans l'école. PAI : projet d'accueil individualisé</p> <p>Le PAI s'applique aux élèves à besoins spécifiques : allergies, asthme, hémophilie, diabète...</p> <p>Le protocole est écrit et signé par la communauté qui doit connaître la procédure d'urgence.</p>	

PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

Les théories de l'apprentissage sont nombreuses, et souvent, le PE les combine et les adapte à l'élève ou au sujet traité. Apprendre = répéter + mémoriser

« Commencez par étudier vos élèves » J.J. Rousseau

Apprentissage par imitation

C'est par l'imitation que se font tous les apprentissages de la petite enfance (parole, gestes...). Ce mode d'apprentissage est peu utilisé, sauf pour le langage.

Apprentissage par induction

L'élève induit des connaissances à partir de l'observation d'expériences proposées.

Apprentissage par association

L'élève fait des associations (souvent en maternelle) entre des chansons/phrases/mots et des actions : se regrouper/chanter/se déplacer...

Apprentissage par répétition

On fait faire à l'élève ce qu'on veut qu'il apprenne, et on le fait répéter jusqu'à ce qu'il puisse le refaire seul.

Apprentissage par immersion

Le PE n'utilise dans ses cours que la langue à apprendre (langues étrangères).

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT

Développement moteur = maturation cérébrale + apprentissage (monter un escalier = stratégie).

La préhension = coordination vision/préhension « j'identifie, je saisis »

Développement du langage = développement cérébral + contrôle moteur (langue et muscles de la bouche) + environnement (d'après **VYGOTSKY** : l'apprentissage du langage se fait par l'observation des autres, c'est donc l'environnement qui nous donne la faculté de communiquer. Le BAIN LINGUISTIQUE : les chansons, les jeux et les histoires vont le booster pour apprendre le langage. Il faut éviter le parler bébé => faire des phrases complexes pour renforcer ses acquis, théâtraliser, montrer les objets.

Développement de la pensée = la cognition / la réflexion (grâce aux images mentales)

- ✦ Pensée intuitive = automatique (je prends quelqu'un pour quelqu'un d'autre)
- ✦ Pensée verbale (les mots m'aident à suivre un raisonnement)
- ✦ Pensée affective (nos émotions influencent nos états intellectuels)

Catégorisation = regrouper des objets/personnes en fonction d'un critère pour réduire la quantité d'informations à traiter (forme d'intelligence)

- ✦ Distinguer les objets des personnes
- ✦ Classer les couleurs
- ✦ Reconnaître les odeurs (dès nouveau-né)
- ✦ Reconnaître une texture ou une forme grâce au toucher

Entre 3 et 12, l'enfant passe de l'égoïsme à la décentration.

Emotions = guident nos actions (panne d'émotion = panne de décision !)

- ✦ Emotions primaires : reposent sur des mécanismes innés (joie, peur...)
- ✦ Emotions secondaires : combinaison d'émotions (fierté, gratitude...)

L'ÉTHIQUE

L'éthique c'est la morale. Il s'agit de défendre les valeurs de la République dans sa pratique à l'école.

1. Accorder de l'attention à tous les élèves

2. Eviter toute forme de dévalorisation

« Fais que le 1^{er} ex, le 2^e tu n'y arriveras pas. » → « Applique-toi sur le 1^{er}, et si tu as le temps commence le 2^e ». Eviter la généalogie...

3. Favoriser des activités transversales

4. Se mobiliser contre les stéréotypes et les discriminations

L'égalité filles/garçons = la condition d'évolution des mentalités à laquelle on doit contribuer.

Importance du sport : il n'y a pas de sport de fille ou de garçon. Faire des équipes mixtes.

5. Assurer la sécurité et le bien-être des élèves

Surveiller les élèves, gérer les conflits entre élèves, établir un dialogue... Signaler des signes de maltraitance → le directeur de l'école prévient l'inspecteur qui préviendra les services sociaux.

6. Respecter et faire respecter le règlement intérieur

4 textes doivent être affichés et expliqués dans l'école :

- Le règlement intérieur (signé par les parents)
- La convention internationale des droits de l'enfant
- La déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- La charte de la laïcité (depuis 2013)

7. Respecter la confidentialité des informations concernant les enfants et les familles

LE NUMÉRIQUE

Les outils numériques sont de plus en plus utilisés dans les écoles. Les élèves actuels sont nés avec l'informatique et n'en ont pas peur.

Fin de cycle 3 : acquérir les compétences du B2I (pour un usage responsable d'internet).

Supports :

- **TNI** : tableau numérique interactif
- Usage de **tablettes individuelles** : livre numérique, recherches documentaires, cartes, dictées en autonomie, activités d'entraînement en maths sous forme ludique... visiter un musée virtuel.
- **Salle informatique** à la charge des communes.

Avantages :

- Ludique
- Attractif
- Vivant
- Partage
- Faire participer les élèves
- Collaborer avec les collègues
- Permet de varier les supports (extraits de livres, de films...)
- Développer un esprit critique (donc citoyen)

Mettre en garde les élèves sur :

- Les réseaux sociaux
- Les fausses informations
- Le côté addictif d'internet

COOPÉRER AU SEIN D'UNE ÉQUIPE

Le PE est libre de choisir la pédagogie qu'il utilise mais **il doit coopérer avec ses collègues** :

- S'informer auprès du PE qui avait en charge ma classe l'an passé.
- 9h/an pour les conseils des maîtres
- 9h/an pour les conseils de cycle
- 6h/an pour les conseils d'école

Tous les PE sont responsables de la réussite et de la sécurité de tous les élèves. Les élèves doivent comprendre que quel soit le PE, les règles sont les mêmes.

La coopération peut amener à :

- Un échange de service (moi : histoire dans les 2 classes / l'autre PE : sciences)

Autres membres de l'équipe de l'école :

- L'ATSEM (agent territorial spécialisé en école maternelle) est un personnel municipal qui aide le PE dans les tâches matérielles et pour assurer le nettoyage du matériel de la classe et de l'école. Il occupe une place très importante auprès des élèves. Il n'a pas la responsabilité de la classe.
- L'INTERVENANT extérieur : il est agréé par l'EN et assure une prestation spécifique : EPS, musique, langue ou encore dans le cadre d'un projet culturel. Il n'est pas responsable de la classe. Il doit coopérer avec le PE.
- L'ENSEIGNANT SPECIALISE du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). Il observe puis il construit avec le PE une intervention individuelle.
- Le PSYCHOLOGUE fait partie du RASED. Le psychologue observe, rencontre les familles, et peut proposer une aide auprès de spécialistes ou une intégration dans une CLIS (classe d'intégration scolaire).

Coopérer avec les partenaires de l'école

- Le ramassage scolaire (coordination entre les communes)
- La restauration = sous la responsabilité de la commune (financée par la caisse des écoles). La surveillance est assurée par des agents territoriaux.
- Les installations sportives = piscine, gymnase mis à disposition pour les horaires d'EPS. La commune assure la **présence obligatoire de maîtres-nageurs sauveteurs**.
- Les garderies : avant et après la classe + pendant les activités périscolaires sont pris en charge par les agents territoriaux (mairie).
- L'USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré, placée sous la tutelle du ministre de l'EN). Elle organise des rencontres sportives, propose des activités sportives diversifiées et gratuites pour tous les élèves.
- Les écoles européennes = faire des échanges en utilisant internet...

LES INTERVENANTS

1. Intervenant en musique

Conditions = on fait appel à un intervenant dans le cadre du projet de classe ou du projet d'école.

Intérêt pédagogique = éclairage technique qui enrichit l'enseignement,

Le maître reste responsable de la classe, il n'est pas que spectateur.

Mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturelle = à travers le projet d'école avec les enseignants concernés (peut-être pas tous), s'appuyer sur les richesses locales (musées, artistes locaux etc.) puis détailler son projet (nombre d'interventions, budget etc.) qui sera soumis aux autorités académiques. Le nombre d'intervention est donc limité par le budget...

Certaines interventions ne font pas partie du projet d'école (ex : musique toute l'année).

Si l'intervenant me demande de quitter la salle pour lui laisser la pleine séance, en précisant qu'il travaille comme ça depuis des années → Etant nouvelle, je me vois mal remettre en question un fonctionnement qui perdure depuis des années sans rencontrer une opposition de la part de mes collègues ou de la municipalité. Cependant j'userai de toute ma diplomatie pour assister aux interventions en lui proposant de l'aider. Et j'aborderai le sujet en conseil des maîtres en arguant que ce fonctionnement est illégal.

2. Intervenant en EPS

Une méconnaissance des gestes techniques peut conduire le PE à faire des erreurs.

En natation l'intervenant est presque indispensable.

3. Autres types d'intervention

Arts, écrivain, acteur de théâtre...

4. Les grandes causes nationales

Chaque année, **une grande cause nationale** est décidée en France par le premier ministre, sur laquelle sera portée une attention particulière. Il peut être intéressant de monter un projet ou de faire intervenir un professionnel pour l'occasion :

- 2000 : lutte pour la sécurité routière
- 2003 : le handicapé
- 2004 : la fraternité
- 2015 : lutte contre le dérèglement climatique et contre le racisme
- 2016 : les comportements qui sauvent
- 2017 : les sauvetages en mer

ANIMER UNE RÉUNION OU UN RV

Le PE est souvent amené à participer à des entretiens. Il doit toujours adopter la bonne attitude.

Réunion de parents

Le PE doit se positionner comme un professionnel de l'éducation car c'est ce que les parents attendent. Il essaie de rendre la réunion conviviale (siège pour chaque parent), il présente le programme de l'année, évoque les sorties prévues etc...

Coopérer avec les parents

Le PE doit toujours rassurer expliquer coopérer avec les familles. Les heures de soutien (2h/semaine) ne peuvent s'effectuer qu'avec l'autorisation des parents. L'intervention d'un membre du RASED peut se faire après avoir informé les familles. Le PE peut demander aux parents d'aider à l'accompagnement pour les sorties ainsi que pour l'organisation de la fête de l'école.

Rencontres individuelles avec les parents

Prendre RV (en indiquant le motif) et accueillir les parents dans sa classe (pas sur le pas de la porte). Le PE se positionne comme une aide et non pas comme un censeur (juge). Il doit mettre la famille en confiance car il est difficile pour les familles d'entendre parler des difficultés de leurs enfants.

Prendre part à l'élaboration du projet d'école

L'équipe de l'école tient compte des résultats aux évaluations nationales (ainsi que du contexte socio-économique et culturel) pour décider du projet d'école (en conseil des maîtres).

Projet d'école = plusieurs objectifs suivant un calendrier sur 3 ans. Chaque classe doit en tenir compte.

Exemple : « améliorer les rapports entre les élèves en vue d'une formation à l'esprit civique »

SE FORMER

Le PE devra en permanence se perfectionner au cours de sa carrière. Une notion non acquise par la majorité des élèves n'est pas du fait des élèves mais plus certainement des méthodes employées au cours de l'apprentissage. Le PE ne doit pas hésiter à échanger avec ses pairs plus expérimentés.

Le développement du numérique

Savoir utiliser un TNI, des tablettes numériques, internet...

Le soutien

Réfléchir aux différentes méthodes à employer.

Les animations pédagogiques

12h/an organisées par la circonscription.

Les stages

Ils sont organisés par l'académie et durent 1 à 3 semaines pour les PE qui se portent candidats. Ils sont alors remplacés dans leurs classes.

LA GESTION DE L'ÉCOLE

Le projet d'école

C'est un document rédigé par l'équipe pédagogique de l'école. Il est valable plusieurs années mais peut être modifié par des avenants. Depuis 1989, obligation de mettre en place un projet d'école qui définit un certain nombre d'objectifs pour faciliter la réussite des élèves. Les parents participent à sa rédaction :
On part d'un constat → on définit une priorité → qui débouche sur un objectif → et qui amènera plusieurs actions.

PRIORITES	OBJECTIFS	ACTIONS
Français : développer les compétences en lecture	Distinguer narration et discours	Développer la lecture orale en théâtralisant des extraits de textes.
Mathématiques : apprendre à résoudre des problèmes	Maîtriser les tables de multiplication	Organiser des tournois mensuels de jeux de calcul.
1 compétence du socle : promouvoir la culture humaniste	Distinguer les grandes catégories de la création artistique	Faire une exposition des œuvres étudiées et des créations réalisées autour d'un thème fédérateur.

La coopérative scolaire

La coopérative de l'école est alimentée par les ventes (photos, gâteaux, tombola, kermesse), et utilisée pour l'école : achats de jeux pour la récréation ou de matériel pour le projet d'école.

La coopérative de la classe est alimentée par les dons des parents : elle permet de financer des sorties, du matériel spécifique, des livres, des jeux pour la classe...

Les deux coopératives sont sous le contrôle de l'OCCE car l'école ne peut recevoir de l'argent sans être affiliée à un organisme chargé de vérifier les comptes.

Le PPMS

Plan particulier de mise en sûreté

Document qui organise la mise en sûreté des élèves et des personnes présentes dans l'école en cas de situation de crise. Des exercices sont organisés pour s'entraîner (dont l'exercice « attentat-intrusion »).

Le but est d'éviter les réactions anxiogènes. L'alerte serait donnée par une sirène.

Le RASED

Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté

Les enseignants spécialisés aident les enfants à dépasser leurs difficultés en proposant une aide adaptée :

- 1 maître E : pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage
- 1 maître G : pour les élèves qui ont des troubles du comportement
- 1 psychologue scolaire

Le PPRE

Programme personnalisé de réussite éducative

Il concerne **les élèves en difficulté**. C'est un document qui resence **les aides qui seront mises en place pour aider l'élève** (elles ciblent des compétences précises). Il peut être suspendu si l'élève fait des progrès.

Le PPS

Projet personnalisé de scolarisation

Il concerne tous les enfants qui se trouvent en **situation de handicap** (situation définie par la loi de 2005). La famille se déplace à la **MDPH** qui mettra en place le PPS. Il dure toute la scolarité et présente un bilan annuel. La **commission des droits pour les personnes handicapées** décide de la mise en place d'un matériel adapté ou d'une **aide** humaine.

Le PAI

Projet d'accueil individualisé

Concerne les élèves atteints de **maladie chronique (asthme, diabète) ou allergie alimentaire...** Le PAI permet à l'enfant d'assurer sa sécurité et de **bénéficier de son traitement** (ou régime alimentaire). Un protocole d'urgence est joint au PAI. Aucun traitement médical ne peut être donné par un PE sans PAI même avec une ordonnance !

Le PAP

Plan d'accompagnement personnalisé

Il concerne les élèves présentant des **difficultés scolaires** liées aux **troubles des apprentissages** : dyslexie, dysphasie, dyspraxie... Ce document définit des **aménagements** dont bénéficie l'élève (par ex : **utiliser son PC** en classe). Il est proposé par le conseil des maîtres ou par la famille et un médecin scolaire donnera son avis sur la pertinence de la mise en place d'un PAP.

Les APC

Activités pédagogiques complémentaires

Enseignement organisé par les PE le matin le midi ou après l'école. Elles s'adressent à **tous les élèves** et répondent à des besoins identifiés par les PE. Elles sont très conseillées mais pas obligatoires. 3 types d'APC : 1/ pour les **élèves en difficulté** 2/ pour aider les E dans leur **travail perso** 3/ pour mettre en œuvre une activité **en lien avec le projet d'école**.

L'UPE2A

Unité pédagogique pour **élèves allophones arrivants**

Pour un élève qui vient d'arriver en France (non scolarisé l'année passée), et qui ne maîtrise pas le français. Ils ont une classe (ordinaire) et ils ont des temps lors desquels ils sont regroupés du CP au CM2 dans un même groupe pour apprendre le français.

PRÉPARER UN SÉJOUR SCOLAIRE

Classe transplantée = séjour

En classe transplantée, quel est le rôle du moniteur de ski (ou d'équitation) ?

Sortie obligatoire

Sur les horaires habituels de la classe, hors pause déjeuner. Gratuite. Pas besoin d'assurance scolaire.

Sortie facultative

En dehors des horaires habituels ET/OU qui englobe la pause déjeuner. Gratuite ou payante (mais dans ce cas le cout doit être peu élevé pour que tous les élèves puissent participer). Les parents devront donner leur accord en signant un mot (l'accord d'un seul parent suffit, sauf si l'école est informée d'un désaccord entre les parents), une assurance scolaire est exigée pour l'enfant.

Sortie avec nuitée

Une réunion sera organisée avant la sortie. Les élèves ne participant pas à la sortie facultative seront accueillis à l'école.

L'AUTORITÉ & LES SANCTIONS

Mise en situation : Deux élèves semblent avoir sali du matériel scolaire. Ne sachant pas lequel est responsable vous punissez les deux en leur demandant de nettoyer le matériel. Le soir les parents viennent se plaindre. Il s'agit d'un incident bénin qui ne mérite pas de faire une enquête pour trouver un responsable. J'étais en plein travail et j'ai simplement demandé de réparer les dégâts. Ainsi, j'ai préféré montrer à tous mes élèves qu'on était souvent appelé à participer à l'entretien du bien commun (comme ramasser des papiers par terre qui ne sont pas forcément les miens), c'est plus éducatif et ce n'est pas une tâche humiliante.

L'autorité « quand la force est employée, l'autorité est laissée de côté... »

La crainte ne permet pas d'asseoir son autorité... C'est le respect des règles et de mes élèves (impliquant la bienveillance et l'empathie) qui me donneront de l'autorité et du respect en retour.

* **Mon statut de professeur** au sein de la classe me donne de l'autorité : l'élève est un enfant qui doit le respect à l'adulte qui lui transmet des savoirs.

* Ma capacité à **comprendre ce qu'il se passe dans la classe** = l'écoute

Je dois faire attention aux erreurs d'interprétation : si un élève rigole en me regardant, ce n'est pas forcément parce qu'il se moque de moi. Si je fais une erreur d'interprétation, je vais prendre les mauvaises décisions (injustice).

* Ma capacité à **organiser la classe** pour que le groupe accomplisse une tâche = mettre les élèves au travail. Je dois stimuler le groupe, le sécuriser et lui faciliter la tâche. Lorsque les élèves sentent que l'enseignant sait structurer sa classe pour les aider à atteindre leurs objectifs, ils acceptent son autorité.

Les sanctions

Valoriser les comportements les plus adaptés à l'activité scolaire : calme, attention, soin, entraide...

A l'inverse les comportements qui troublent l'activité scolaire sont réprimandés et portés immédiatement à la connaissance des parents.

Pour ne pas apparaître arbitraires, la liste des sanctions doit figurer dans le règlement intérieur.

- Le thermomètre des sanctions (les élèves ne doivent pas franchir la ligne rouge)

La collaboration entre les parents et les enseignants est indispensable. On ne cherche pas à voir ce qu'il se passe derrière une porte ouverte. Pour cela : impliquer les parents dès que possible : réunion de rentrée, rencontres individuelles, accompagnement des sorties, participation à la kermesse etc...

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

But : réduire l'échec et les inégalités scolaires.

1981 = création des ZEP (zone d'éducation prioritaire) : compensation,

1999 = création des REP (réseaux d'éducation prioritaire)

2014 = refondation de l'éducation prioritaire : l'école ne donne pas les mêmes chances de réussite à tous les élèves. L'objectif est de réduire à moins de 10% l'écart de maîtrise de compétences entre les élèves de REP et les autres.

<p>Cette refondation de l'éducation prioritaire s'articule autour de 3 axes :</p>	<p>Les pratiques qui favorisent la réussite des élèves dans le référentiel :</p>
<p>1. Accompagner les élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> -Scolariser les moins de 3 ans -Plus de maîtres que de classes -Parcours individuel de formation au collège -Accompagnement et aide aux devoirs en 6^e <p>2. Stabiliser et former les équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Meilleure rémunération -Carrière plus valorisée -Formation pour les REP -Un tuteur pour les enseignants débutants -Travail en équipe renforcé -Formations <p>3. Fournir un cadre propice aux apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> -Plus de moyens pour les actions pédagogiques -Projets -Meilleure accueil des parents le matin -Infirmiers, assistantes sociales 	<p>1. Maîtriser le lire écrire parler</p> <ul style="list-style-type: none"> -Maîtrise du français -Mettre l'accent sur les mathématiques et la culture -Expliciter les apprentissages (pourquoi apprendre, comment, dans quel but ?) <p>2. Une école bienveillante</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accueil des moins de 3 ans -Classe hétérogène -Prise en compte de l'erreur, valorisation des essais, travail collectif, tutorat... <p>3. Coopérer avec les parents et partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rencontres conviviales et individuelles <p>4. Former le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> -Formations et accompagnement par les IEN <p>5. Renforcer les réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Projets -Remplacement rapide des PE absents

LE SCCC SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

= présente tout ce que l'élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire (de 6 à 16 ans), dans le but de pouvoir poursuivre ses études et d'être préparé à la citoyenneté.

Cycle 1 = apprentissages premiers
(maternelle)

Cycle 2 = apprentissages
fondamentaux
(CP-CE1-CE2)

Cycle 3 = consolidation
(CM1-CM2-6^e)

Cycle 4 = approfondissements
(5^e, 4^e, 3^e)

LE LSU LIVRET SCOLAIRE UNIQUE

= nouveau livret scolaire unique (numérisé) de l'école et du collège pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants du CP à la 3^e ainsi que les éléments du programme travaillés.

Comment ça marche ?

Les parents peuvent consulter le LSU de leur enfant à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe. A la fin du cycle, les bilans périodiques sont supprimés (il ne reste que le bilan de fin de cycle).

Avantages : suivi facilité lors du passage au collège ou lors d'un déménagement.

Il regroupe :

- Les bilans périodiques (du cycle en cours)
 - Niveau de l'élève dans chaque matière
 - Les appréciations générales
 - Les projets menés
- Les bilans de fin de cycles précédents
- Les attestations obtenues au collège : PSC1, ASSR, AER, ASSN (savoir nager) ...

Indicateur en fin de cycle :

- Maîtrise insuffisante
- Fragile
- Satisfaisante
- Très bonne

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

= complètent les enseignements obligatoires à l'école élémentaires.

Les SRAN stages de remise à niveau

Stages gratuits pour les élèves de CM1/CM2 qui en ont besoin pendant les vacances scolaires (printemps/été).

3H/jour pendant 5jours par stage.

Le stage permet une remise à niveau en français et en mathématiques. Groupes de 5/6 élèves. Une évaluation des progrès est transmise à la fin du stage aux familles et au PE.

Les APC activités pédagogiques complémentaires

Elles font partie des obligations de service des PE qui les organisent et les mettent en œuvre. Elles s'ajoutent aux 24h hebdomadaires. Elles nécessitent l'accord des parents concernés.

Elles permettent un accompagnement différencié pour susciter le plaisir d'apprendre. Les PE :

- Aident les élèves en difficulté
- Accompagnent les élèves dans leur travail personnel
- Proposent une activité dans le cadre du projet d'école

L'accompagnement dans les écoles de l'éducation prioritaire

Les élèves sont accueillis après les cours. Ce dispositif propose l'étude dirigée, la pratique sportive, des activités artistiques et culturelles, un renforcement de la pratique des langues à l'oral.

LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

= complètent les enseignements obligatoires à l'école élémentaires.

La loi du 11 février 2005

Pour l'égalité des droits et des chances. Cette loi a permis le développement d'actions en faveur de la scolarisation des élèves en situations de handicap. Depuis 2016, près de 280 000 élèves en situation de handicap ont été scolarisés en milieu ordinaire.

La **MDPH** (maison départementale des personnes handicapées) évalue les besoins de l'enfant et élabore un projet personnalisé de scolarisation **PPS** (il précise dans quel établissement l'enfant pourra être accueilli).

L'élève peut être accueilli :

- Dans une classe ordinaire → ex : (l'AVS auxiliaire de vie scolaire aide l'élève à se concentrer et à lire et le pousse vers l'autonomie).
- Dans une ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) → certains cours en classe entière, d'autres cours avec un PE spécialisé.
- Dans une CLIS (classe pour l'inclusion scolaire) → ex : enfant malentendant ou sourd, le PE est formé à la langue des signes.
- Dans un établissement médico-social → prise en charge éducative et thérapeutique. L'enseignement est assuré par des PE.

Depuis 2014, les **AESH** (accompagnants des élèves en situation de handicap) remplacent les **AVS**. Ils bénéficient d'une formation et d'une meilleure reconnaissance de leurs compétences.

Le **PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) définit des aménagements pour l'enfant en difficulté sur le temps scolaire.

Le plan numérique

Les outils numériques proposent des réponses personnalisées pour les élèves en situation de handicap :

- Des ouvrages en langue des signes pour les enfants sourds
- Un ralentisseur de vidéos pour les élèves autistes
- Des activités pédagogiques pour les élèves porteurs de troubles DYS
- Des opérateurs de l'éducation nationale (comme CANOPE ou ONISEP) fournissent des ressources numériques pour l'école
- Des banques de ressources numériques pour l'école (BRNE) sont également dispo.

Chaque **projet d'école** doit avoir un volet sur l'accueil et les stratégies d'accompagnement des élèves handicapés.

LES PARENTS À L'ÉCOLE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Il y a donc avec l'école une relation de partenariat. Les parents sont libres d'inscrire leur enfant dans une école (publique ou privée) ou de l'instruire à la maison. L'école dépend du secteur de résidence. L'inscription se fait par le maire.

Le droit à l'information

Le ministère propose une application mobile « eparents » pour donner des infos aux parents sur le quotidien de leurs enfants : calendrier, horaires, nouveautés etc...

La relation avec les parents est très importante puisqu'une bonne coopération favorise la réussite des élèves.

L'Éducation nationale doit entretenir avec les deux parents, même séparés, des relations de même nature, leur faire parvenir les mêmes documents (convocations, bulletins scolaires, etc.) et répondre à leurs demandes d'information ou de rendez-vous.

Toutes les absences des élèves doivent être justifiées. Les principales justifications sont d'ordre médical même si aucun certificat médical n'est exigé.

À la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres aux élèves se limite à un travail oral ou des leçons à apprendre.

Un droit de réunion (collective ou individuelle)

Pour faire un point sur la scolarité des enfants à la demande du PE ou des parents.

Les problématiques abordées lors des rencontres sont notamment le décrochage scolaire, l'orientation, l'aide aux devoirs, l'absentéisme, le harcèlement entre pairs, le sommeil, l'alimentation, le numérique et les usages de l'Internet.

Rôle du PE : rassurer, conseiller...

Le cahier de correspondance est un bon moyen pour rester en lien avec l'école.

Un droit de participation aux instances des écoles (par le biais de leurs représentants)

- Les représentants de parents d'élèves votent le règlement intérieur de l'école, donnent leurs avis sur la restauration et participent au projet d'école. Les représentants sont élus par les parents.
- Les associations de parents : exemple = remplacement des enseignants absents, la PEEP dénonce une indifférence politique.

LES ÉVALUATIONS

L'évaluation des acquis des élèves en CE2

Au début à la fin de l'année de CE2, pour évaluer le niveau des élèves en français et en mathématiques. Une banque d'exercices est mise en ligne sur Eduscol.

L'évaluation positive

Anciennes évaluations prenaient uniquement en compte les lacunes des élèves → découragement voire décrochage scolaire.

- L'évaluation doit faire progresser l'élève. L'évaluation/sanction a une faible valeur pédagogique, il faut privilégier l'évaluation positive qui valorise les progrès.
- L'évaluation doit permettre de rendre compte des progrès de l'élève à sa famille
- Forme de la notation =
- A quels moments =

Le LSU

Coéducation : lien entre les PE et les parents. Le livret scolaire unique permet de donner toutes les informations de manière explicite aux parents.

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1987 = l'humanité fait face à des problèmes environnementaux, pour trouver une réponse on propose l'idée d'un développement durable « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

2050 = Nous serons 9 milliards d'humains sur Terre.

Problématiques = Comment les nourrir ? Comment assurer à tous un accès à l'eau potable ? A la santé ? A l'éducation ? Comment protéger la biodiversité et lutter contre le changement climatique ? Comment faire en sorte que le développement industriel soit une source de progrès pour tous ?

Pour cela il faut respecter l'environnement et les hommes :

- Consommer moins d'énergie et moins d'eau
- Utiliser moins d'emballages pour utiliser moins de matière, donc moins de volumes à transporter et réduction des transports.

LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

= favoriser un accès égal de tous les élèves à l'art par le biais de projets. Il repose aussi sur le partenariat avec les instances culturelles.

Qu'est-ce que le PEAC ?

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle = toutes les connaissances acquises en art :

- Pratiques
- Rencontres (artistes, musées, œuvres)
- Connaissances (lexique, repères, esprit critique)

Il est organisé sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La charte pour l'éducation artistique et culturelle rassemble 10 principes :

L'éducation artistique doit être accessible à tous	Elle associe rencontres, pratique et connaissances	Elle vise l'acquisition d'une culture partagée	Elle développe la sensibilité et l'esprit critique	Elle implique des temps scolaires et des temps familiaux
Elle donne du sens au monde contemporain	Elle engage des partenaires	Elle permet la mise en place de projets	Elle nécessite la formation des différents acteurs	Elle favorise la recherche et valorise les démarches innovantes

Les principaux vecteurs du PEAC sont les enseignements obligatoires :

- Culture humaniste
- Sciences et technologies
- Enseignements artistiques (arts plastiques, musique, histoire des arts) qui développent la sensibilité.

FOLIOS = le suivi du parcours de l'élève sur internet

Outil qui garde les traces des rencontres faites, des pratiques et des références acquises. Il n'évalue pas mais valorise les acquis.

LE PARCOURS DE SANTÉ

= activités scolaires et extra-scolaires autour d'un même thème : la santé. Il renforce les propositions qui sont offertes en matière de santé. La santé se fait pas à pas (tel un parcours).

Il s'appuie sur le SCCC, il est inscrit dans le projet d'école.

La santé de l'enfant est sous la responsabilité des parents mais elle implique l'école autour de la question éducative. Il favorise l'interdisciplinarité. Conseil de cycle pour construire une évolution. Articulation entre l'école primaire et collège.

La mission de l'école :

- EDUCATION : rendre l'élève responsable de sa propre santé.
- PREVENTION : mettre en œuvre des projets de prévention (addiction, alimentation, sport, vaccination, protection de l'enfant...)
- PROTECTION : créer un environnement scolaire favorable à la santé (cantine, entretien des locaux).

Exemple d'outil : le carnet de santé

Il faut **valoriser** tous les acteurs de la santé (ne pas dire aux parents : ça c'est mal, il faut faire comme ça, mais plutôt voilà ce que l'on fait déjà de bien) **renforcer leur engagement** et **enrichir** leurs connaissances.

Elèves qui souffrent d'une maladie chronique ou d'un handicap

- ⇒ Les soutenir et les informer

LE PARCOURS CITOYEN

= activités scolaires et extra-scolaires autour d'un même thème : les valeurs de la République.

Traditionnellement les cours d'éducation civique étaient enseignés par les professeurs d'histoire/géo. L'enseignement moral et civique remplace l'EC.

Prise de conscience à la suite des attentats de 2015... pour transmettre les valeurs Républicaines dès l'école primaire :

La liberté : n'appartient à aucun maître.

L'égalité : ne pas faire de différence.

La fraternité : lien qui unit tous les hommes et les femmes.

La laïcité : indépendance de toute forme religieuse.

La lutte contre toute forme de discrimination : séparer 2 personnes en fonction de leurs différences.

- EDUCATION : connaissances + esprit critique
- LUTTER contre les discriminations
- ENGAGEMENT : en faire sa propre expérience
- RENCONTRES avec des associations engagées

Exemple : on travaille toute une année sur l'un des principes de la devise Républicaine (la fraternité) dans toutes les matières. Exemple en ARTS PLASTIQUES : street art, Coluche (resto du cœur).

La journée de la laïcité au mois de décembre : pour travailler sur ce thème et se l'approprier.

Education aux médias et à l'information. Portail « valeurs de la République » = ressources pour les PE

Exemple : égalité filles/garçons

Les élèves sont déjà emprunts d'un certain nombre de **modèles**. Les PE doivent **lutter contre les stéréotypes sexistes** même s'ils font partie de notre culture. Les stéréotypes **divisent**. Il faut défendre **l'égalité des droits** (ex : des garçons ont peur qu'on se moque d'eux s'ils développent une sensibilité à la littérature). Attention l'égalité n'est pas liée à l'identité (fille ≠ garçon).

Documents :

-Charte de la laïcité : article n°9 « garantit l'égalité entre les filles et les garçons »

-Convention pour l'égalité filles/garçons et hommes/femmes : éducation au respect, mixité des filières de formation.

-Ecoles mixtes = les filles et les garçons sont admis dans une même école à partir de 1950 !

-Loi HABY en 1975 : scolarité obligatoire pour tout le monde.

